



Genève, le 28 juin 2017

## Le Conseil d'Etat

3177-2017

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche (DEFR)  
Monsieur  
Johann N. SCHNEIDER-AMMAN  
Conseiller fédéral  
Schwannengasse 2  
3003 Berne

**Concerne : arrêté fédéral relatif à un crédit-cadre destiné à augmenter la dotation du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique – Consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet d'arrêté fédéral cité en titre. Il vous remercie de votre consultation et vous répond de la manière suivante :

Le fonds de roulement permet d'octroyer à des promoteurs d'utilité publique des prêts remboursables rapportant intérêts qui constituent souvent, pour de jeunes coopératives, une aide de départ et une condition indispensable à l'obtention d'un financement bancaire et donc à la réalisation de leur projet.

Depuis 2004, ce sont quelques 1500 projets par an qui ont pu bénéficier de cette aide. Or, selon les projections financières effectuées par différentes institutions, il apparaît que, si sa dotation n'était pas augmentée, le fonds de roulement serait dans l'obligation, à l'avenir, de refuser la moitié, voire même les 2/3, des demandes de crédits pour des projets méritant un soutien.

Une telle diminution de moyens permettant de soutenir des projets visant à loger des citoyens à des conditions abordables ne saurait être acceptée. En outre, pour le canton de Genève qui connaît une grave pénurie de logements depuis plus de vingt ans, il ne fait aucun doute que la construction de logements d'utilité publique représente un des axes prioritaires de notre politique du logement qui vise, à terme, un objectif de 20% de logements d'utilité publique sur l'ensemble du parc locatif genevois.

Par ailleurs, en fin d'année passée, le Conseil d'Etat a lancé sur le canton un plan d'action en faveur des coopératives, par une série de mesures qui ont pour objectif de renforcer leur action dans la politique du logement à Genève.

En effet, par leur nature, les coopératives garantissent la stabilité de loyers modérés sur le long terme en offrant une forme d'habitat intermédiaire entre location traditionnelle et la propriété privée.

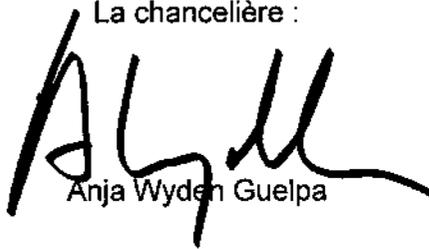
La proposition d'augmentation de la dotation du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique entre ainsi en parfaite cohérence avec la démarche initiée à Genève l'an dernier et les objectifs de politique du logement qui y sont développés.

Dès lors, le canton de Genève est pleinement favorable à l'augmentation de la dotation du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique, indépendamment du sort de l'initiative "Davantage de logements abordables".

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp